

**SIRIS COUDROY / VIEILLES-MAISONS / CHATENOUY**  
**45260 VIEILLES-MAISONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 21 Novembre 2022**

**Compte rendu de la réunion du 29 aout 2022** pour approbation

Voir annexe

**Achats et demandes de subventions**

- Structure de jeux maternelle et primaire (Annexes)

**Travaux et demande de subventions**

- Aménagement des cours

**Point sur le personnel**

**Divers**

- Tarif cantine (Bilan en annexe)
- Point sur le budget et Décision modificative
- Divers

**Délégué(s) titulaire(s) présent(s) :**

Fabien AVRIL délégué de la Commune de COUDROY

Virginie HODEAU et Marieka DE KONING déléguées de la Commune de VIEILLES-MAISONS

Gérard BEAUDOIN et Carine DEFENTE délégués de la Commune de CHATENOUY

**Délégué(s) titulaire(s) absent(s) :**

Christiane FLORES déléguée de la Commune de COUDROY

**Délégués suppléants présents :**

David MESNIL et Daniel LEROY délégués de la Commune de VIEILLES-MAISONS

Pierre KEGELS délégué de la Commune de CHATENOUY

**Délégué(s) suppléant(s) absent(s):**

Dominique BLONDEAU délégué de la Commune de CHATENOUY

Marie-Laure BEAUDOIN et Caroline GAUBERT déléguées de la Commune de COUDROY

La séance a été ouverte sous la présidence de Gérard BEAUDOIN.

Monsieur Fabien AVRIL est désigné secrétaire de séance.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 aout 2022**

Le Conseil Syndical, après lecture, approuve à l'unanimité le compte-rendu.

## **2- ACHATS ET DEMANDES DE SUBVENTION**

### **PROJET COURS DES ECOLES :**

- L'école en couleur propose d'acheter le toboggan pour les maternelles jusqu'à 1500€.
- Le président expose un plan des cours et en propose un aménagement possible :
  - **Maternelle :**
    - Nouveau toboggan avec sol stabilisé (+ dalles en caoutchouc) Une terrasse en bois composite autour du bac à sable qui, sera recouvert d'une bâche perforée afin que les chats n'aillent pas faire leurs besoins dedans.
    - Grillage pour sécuriser l'abord du bac à sable.
    - Un appentis le long du préau « primaire » afin de pouvoir y ranger les vélos et trottinettes dans des râteliers.
    - Envisager le potager des maternelles avec celui des primaires. (Arrosage avec des réservoirs d'eau de pluie)
    - La clôture des maternelles est à refaire à la place des thuyas.
    - Des bacs de rangements pour remplacer l'abris devenu vétuste.
  - **Primaire :**
    - Un coin « calme »: A la place de la structure, semer de la pelouse et y installer des tables afin de créer un lieu où jeux de société et détente seront de mises.
    - Un coin « sport » (Basket, foot) : espace déjà bitumé
    - Des jeux peints au sol avec des pochoirs (morpion, marelle...) : sous le préau et à côté de la cour des maternelles.
    - Une délimitation entre le coin « calme » et le coin « sport » devra être faite pour éviter les accidents.
    - Présentation de structures : Le choix sera limité par le prix, la hauteur de chute et l'attractivité / âge. En cas de structure haute, il est obligatoire d'installer un sol souple autour qui a un coût de revient assez élevé. Projet à l'étude.

Il est prévu de :

- Se renseigner auprès de la communauté des communes afin d'envisager une subvention sur le volet 2 et de budgétiser le tout.
- Voir d'autres cours d'école pour s'en inspirer.

## **3- TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- Aménagement de la cour : se référer au 2- « **Projet cours des écoles** » ci-dessus.
- Le président informe que l'isolation phonique du restaurant a été fini la semaine dernière. La mise en place est perçue et très appréciée du personnel et des élèves : beaucoup moins de résonance en ressort.

## **4- POINT SUR LE PERSONNEL**

Le président informe qu'il n'y pas de changement au niveau du personnel.

## **5- DIVERS**

- **Délib n°12 : Tarif cantine et garderie** : Le Président présente au Conseil Syndical l'état des dépenses et recettes de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2021-2022.

Le déficit de la cantine et de la garderie est de 66 307€ pour l'année scolaire 2021-2022. Les coûts en alimentation ont augmenté dû à l'inflation et à l'approvisionnement en circuit court et issu de l'agriculture biologique (50%). Le coût global a augmenté de 4%.

Après en **avoir délibéré, le Conseil Syndical décide** d'augmenter les tarifs à compter du 1er janvier 2023 de la manière suivante :

- Pour la cantine :

Tarif 1 : repas des maternelles 3.70 € (+0.05€)  
Tarif 2 : repas des primaires 4.05 € (+0.05€)  
Tarif 3 : repas adultes 4.90 € (inchangé)

- Pour la garderie : 3.00 € (inchangé)

Il est décidé de se renseigner auprès de la CAF afin de passer les tarifs au quotient familial d'ici la rentrée prochaine.

- **Délib n°10 Mandatement des dépenses d'investissement en début d'année avant adoption du budget**

Comme le stipule l'article L1612-1 modifié par l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009-art.3 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres émis dans les conditions ci-dessus.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil de bien vouloir autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

| <b>Chapitre</b> | <b>Libellée chapitre</b>             | <b>Montant voté 2022</b> | <b>Montant autorisé avant vote du BP 2023</b> |
|-----------------|--------------------------------------|--------------------------|---|
| <b>20</b>       | <b>IMMOBILISATIONS ONCORPORELLES</b> | <b>1600,00€</b>          | <b>400,00€</b>                                |
| Dont 2031       | Frais d'étude                        | 0,00€                    | 0,00€   |
| Dont 2051       | Logiciel                             | 1600,00€                 | 1600,00€                                      |
| <b>21</b>       | <b>ACQUISITIONS</b>                  | <b>32 300,00€</b>        | <b>8 075,00€</b>                              |
| Dont 2135       | Installation générale, agencement    | 15 200,00€               | 3 800,00€                                     |
| Dont 25538      | Autres réseaux                       | 11 000,00€               | 2 750,00€                                     |
| Dont 2183       | Matériel de bureau et informatique   | 2 800,00€                | 700,00€                                       |
| Dont 2184       | Mobilier                             | 3 300,00€                | 825,00€                                       |
| Dont 2188       | Autres immobilisation corporelles    | 0,00€                    | 0,00€   |

Après avoir délibéré, le Conseil

**AUTORISE** le mandatement de ces dépenses d'investissement telles que définies ci-dessus.

- **Délib n°11 : Décision modificative :**

Un point sur les comptes est fait : En fonctionnement pas de dépassement du budget, en revanche en investissement dû à l'achat, non prévu, de la chaudière à gaz et de l'armoire négative, le chapitre 21 est en déficit d'environ 2700€.

Le Président propose donc au Conseil Syndical de modifier comme suit la répartition des crédits du budget 2022 :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>           |               |   |               |
|---------------------------------|---------------|---|---------------|
| Dépenses- Diminution de crédits |               | Dépenses – Augmentation de crédits      |               |
| 60612 - Dépenses imprévues      | - 2700        | 023 – Virement section d'investissement | + 2700        |
| <b>Total</b>                    | <b>- 2700</b> | <b>Total</b>                            | <b>+ 2700</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                     |               |  |               |
|---|---------------|--|---------------|
| Dépenses- Augmentation de crédits         |               | Recettes – Augmentation de crédits       |               |
| 2183 – Matériel de bureau et informatique | + 2700        | 021 – Virement section de fonctionnement | + 2700        |
| <b>Total</b>                              | <b>+ 2700</b> | <b>Total</b>                             | <b>+ 2700</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil **APPROUVE** la décision modificative budgétaire 2022-01.

- **Prime de Noël au profit de la coopérative scolaire :** Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'une somme est allouée chaque année à la coopérative scolaire afin que de nouveaux jeux ou matériels éducatifs soient achetés par l'école au moment de Noël.

Il est précisé que la coopérative scolaire dispose déjà d'une somme conséquente (4420€ + 2000€ de l'école en couleur).

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE** de participer à hauteur de 1000€ sur projet.

- Diverses questions :
- ✓ Des problèmes de factures pour la cantine et la garderie ont été remontés par les parents d'élèves. En effet, des problèmes de transmission entre les différents services ont été détectés et réglés au plus vite, sur le mois de novembre. Par conséquent, deux prélèvements sur le même mois ont été créés par la trésorerie. Le SIRIS tient à s'excuser du désagrément et à vous rassurer sur le fait que ce soit exceptionnel.
- ✓ Comment arrêter le prélèvement ? Sur le règlement financier signé en début d'année, il est noté qu'il suffit de faire une demande écrite auprès du SIRIS au moins un mois avant.
- ✓ Problème de comportement « violent » d'un élève, une continuité entre l'école, les mairies et le SIRIS sera mise en place.

**Séance levée à 21h30**

Le Président,

**Gérard BEAUDOIN**

Les Délégués titulaires,

**Christiane FLORES**

(Absente excusée)

**Fabien AVRIL**

**Virginie HODEAU**

**Marieka DE KONING**

**Pierre KEGELS**

Les Délégués suppléants,

**Caroline GAUBERT**

(Absente excusée)

**Marie-Laure BEAUDOIN**

(Absente excusée)

**Daniel LEROY**

**David MESNIL**

**Dominique BLONDEAU**

(Absent excusé)

**Carine DEFENTE**